

## 2 ans de garantie de réparation

Cet appareil a une garantie de deux ans SANYO et sera réparé gratuitement par la station de service mentionnée ci-dessous pendant la période de garantie.

L'appareil défectueux sera enlevé et remis réparé par la station de service chez le dealer ou chez chaque succursale de Cebeo.

Le service après-vente de cette station de service se tient également à votre disposition après la période de garantie (payant).

Contactez la station de service :

Consumer Electro Service Antwerpsesteenweg 491B 2500 LIER	Tel. Fax. e-mail Site	03/457.85.10 03/458.72.10 <a href="mailto:techinfo@cesbenelux.com">techinfo@cesbenelux.com</a> <a href="http://www.cesbenelux.com">http://www.cesbenelux.com</a>
---	--------------------------------	---

Données à fournir pour toute demande :

- numéro de type de l'appareil
- numéro de série de l'appareil
- données revendeur
- données utilisateur
- date d'achat
- facture
- description précise de la défaillance